

**Projet de compte rendu de la 2^{ème} réunion
du groupe de travail sur la connaissance des associations
du 6 mai 2010**

Présidente : Edith Archambault, professeur émérite à l'université Paris 1

Rapporteurs : Jérôme Accardo, Insee
Brahim Laouisset, MJSA-DJEPVA

Destinataires : Les membres du groupe.

Liste des participants

Edith ARCHAMBAULT (Université Paris 1, présidente)

Jérôme ACCARDO (INSEE, rapporteur)

Brahim LAOUISSET (MJSA-DJEPVA, rapporteur)

Edith ARNOULT-BRILL (CNVA)

Sylvie BANOUN (MJSA-DJEPVA)

Martine BARTHELEMY (CEVIPOF)

Romain GUERRY (UNIOPSS)

Amandine HUBERT (MJSA-DJEPVA)

Nadine LEGENDRE (CNIS)

Lionel PROUTEAU (Université de Nantes)

Nicole ROTH (Cour des Comptes)

Michel VILLAC (ACSE)

Pour audition :

Ida FALINOWER et Sandrine MAJ (ACOSS)

Philippe KAMINSKI (ADDES)

Point 1 : approbation du compte rendu de la réunion du 8 avril

Le projet de compte rendu a été envoyé aux membres du groupe le 29 avril. Nicole Roth signale qu'elle souhaite apporter quelques précisions au compte rendu. Le compte rendu est approuvé.

Avant de passer au bilan des entretiens réalisés depuis la dernière réunion, E. Archambault propose de fixer dès à présent la date des dernières réunions, après la rentrée de septembre. Elles auront lieu, de 9.30 à 12.30, les :

- mardi 7 septembre 2010

- mercredi 29 septembre 2010

La première sera consacrée à une réflexion sur une méthodologie de mesure de la plus-value associative, la seconde sera une réunion de synthèse et consacrée au rapport.

Point 2 : compte rendu d'entretiens

Trois entretiens ont été réalisés par la présidente et les rapporteurs depuis la réunion du 8 avril avec :

- Michel Amar (Chef de la division "Salaires et revenus d'activité, INSEE)
- Marie-Christine Parent (Chef de la division "Exploitation des fichiers administratifs", INSEE).
- Elisa Braley (Observatoire national du Conseil national des Chambres régionales de l'économie solidaire).

Jérôme Accardo rend compte des entretiens avec Marie-Christine Parent et Michel Amar. Ils ont permis de préciser l'apport et les limites de l'information sur les associations contenue dans les DADS, les fichiers de l'URSSAF. Des sources complémentaires ont aussi été évoquées.

Brahim Laouisset rend compte de l'entretien avec Elisa Braley, qui a abordé les activités du réseau CNCRES - CRES en matière de diffusion d'une information statistique régionale sur les associations.

Point 3 : audition de Philippe Kaminski

En préalable Philippe Kaminski souligne l'intérêt de la source fiscale (fichiers FICUS) pour l'étude des associations et estime qu'elle est sous-employée. En référence au compte rendu d'entretien précédent, il note que selon lui, on ne peut réduire l'analyse des associations à l'exploitation des informations contenues dans les DADS à leur sujet.

Philippe Kaminski pose d'abord la question de la nature des associations : doit-on les voir comme un mouvement de transformation sociale ? Comme des producteurs de services ? Comme des producteurs de "lien social" ? La façon dont on les étudie dépend de la réponse à ces questions.

Il constate qu'en matière d'étude du mouvement associatif, la théorie est en avance sur la pratique statistique. Il se demande alors ce qui explique un tel déficit de production empirique. Il voit la réponse dans l'existence d'un préjugé qui considère que les services non marchands sont simplement destinés à suivre une évolution économique conduite par d'autres secteurs économiques, conçus comme les vrais moteurs de la croissance. Pour lui ces vues sont contredites par le fait avéré que les services non marchands sont contracycliques.

Il rappelle les définitions respectives des ISBL, ISBLSM, et de l'économie sociale, et indique qu'il va se concentrer sur le premier champ, qui a le mérite de représenter la notion la plus large la plus communément comprise au plan international.

Il met en évidence le biais qu'induit la nomenclature officielle (NAF). Celle-ci manque le fait associatif en rassemblant l'essentiel des associations dans une classe indifférenciée (9499), alors qu'en toute rigueur seul un tout petit nombre d'associations devrait s'y trouver.

Il montre les avantages de la classification ICNPO (International Classification of Non Profit Organisations). E. Archambault rappelle que cette classification a été conçue pour s'intégrer dans les nomenclatures d'activité officielles, françaises et internationales.

Philippe Kaminski propose une échelle classant les composantes du secteur des ISBL selon le degré de difficulté qu'elles posent à l'appréhension statistique :

- en haut de l'échelle, les institutions fonctionnant sur le modèle de l'entreprise (hôpitaux, universités, établissements médico-sociaux)
- en bas celles fonctionnant sur le modèle de l'œuvre sociale (bénévoles, donateurs, bénéficiaires)

Il propose trois critères pour classer les institutions du champ ISBL :

- qui produit (salariés / bénévoles) ?
- qui finance (administrations publiques/donateurs/marché) ?
- qui bénéficie (adhérents/publics extérieurs à l'institution) ?

Il note que le haut de l'échelle ne pose guère de difficultés pour le statisticien et que celui-ci pourrait dès à présent en rendre compte.

Il finit en regrettant à nouveau l'absence, malgré des décennies de déclarations d'intentions, d'avancée effective de la statistique du domaine associatif et évoque notamment le cas de l'appariement des fichiers FINESS et SIRENE, toujours au point mort.

Lionel Prouteau souligne l'intérêt de l'approche de Philippe Kaminski, mais il estime qu'elle n'est adaptée qu'à une partie du champ ; la notion d'ISBL est la plus lisible internationalement, mais laisse de côté une vaste partie du phénomène, typiquement les petites associations. Il rappelle que même aux USA l'analyse se développe sur les "grassroots organizations". Le modèle de l'œuvre sociale ne lui semble pas rendre compte du fonctionnement d'un vaste ensemble d'associations. Il note que dans la majorité d'entre elles, producteurs, financeurs et bénéficiaires sont les mêmes personnes.

Philippe Kaminski répond qu'il ne s'intéresse pas aux petites associations, qu'il classe dans le compte des ménages, compte tenu de leur faible poids économique.

Sylvie Banoun, Michel Villac critiquent ce qu'ils considèrent comme une approche réductrice et trop liée à la comptabilité nationale. Sylvie Banoun prend l'exemple des femmes-relais, dont l'apport économique, considérable en termes de coûts évités, reste invisible dans l'approche comptable de Philippe Kaminski.

Celui-ci estime qu'il s'agit d'objections peut-être valides, mais parfaitement abstraites et qui ne permettent pas d'avancer en pratique.

Edith Arnoult-Brill rappelle que le but de la statistique et du groupe est d'obtenir des références justes et partagées et que derrière l'effort de connaissance se place un objectif de reconnaissance. Elle souligne aussi l'exceptionnalité du monde associatif et l'importance de ne pas se limiter à une approche adaptée au seul mode de production économique. Elle pointe ainsi qu'au-delà de la valeur de ce qui est produit, la façon dont c'est produit peut avoir elle-même de la valeur. Elle estime essentiel de traiter le bas de "l'échelle" de Philippe Kaminski.

Romain Guerry souhaite qu'on revienne à des problèmes concrets, à propos desquels il regrette que Philippe Kaminski n'ait pas décrit les importants travaux qu'il a réalisés, en matière de détermination de l'APE des associations, notamment.

Point 4 : audition de Mmes Maj et Falinower (ACOSS)

L'exposé est consacré à une présentation des résultats qu'on peut tirer des BRC (bordereaux récapitulatifs de cotisations) des URSSAF pour 2008, sur le champ des associations. Données globales, comparaisons sectorielles ou régionales, données annuelles, trimestrielles,...

Jérôme Accardo demande quelle est la source des PIB par tête départementaux, l'INSEE ne les calculant pas

Point 5 : Point d'information d'Edith Arnoult-Brill sur le rôle du Haut Conseil de la vie associative en matière d'information statistique

Edith Arnoult-Brill rappelle que le Haut Conseil est une institution nouvelle. Son positionnement et son action en matière statistique reste encore à définir, mais en tant que lieu de mutualisation de la connaissance du monde associatif, il a vocation à intégrer les questions statistiques.

Edith Archambault pose la question des moyens qu'il pourra y consacrer.

Edith Arnoult-Brill signale que ce point est abordé dans le rapport au Président de la République et qu'il doit être abordé par une deuxième mission. Mais elle rappelle que le Haut Conseil n'est pas un observatoire de la vie associative.

Edith Archambault évoque le tableau de bord annuel sur les associations souhaité par la dernière Conférence nationale de la vie associative. Qui le définit, qui le produit ? Elle estime que cette tâche relève de la responsabilité du système statistique public.

Prochaine réunion : mardi 15 juin 2010, 9h30 – 12h30, Paris Bercy